

LE PORT DE MARSEILLE FOS ET AIR PACA : UNE COOPERATION RENFORCEE EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR

Le port de Marseille Fos s'engage aux côtés d'Air Paca et renforce son engagement dans l'amélioration de la qualité de l'air. L'objectif est de fiabiliser sa connaissance de la contribution du transport maritime à la qualité de l'air dans une volonté de démarche transparente illustrée notamment par l'affichage sur son site internet (www.marseille-port.fr) de la carte de l'état de l'air en temps réel développée par l'association.

Le port de Marseille Fos a adhéré à AirPACA dès 2004, c'est le plus ancien membre dans le domaine des infrastructures de transport.

En 2015, le port et AirPACA ont renforcé leur partenariat en signant une convention dans laquelle le port s'engage à fournir chaque année les données de trafic maritime nécessaires à la modélisation de la qualité de l'air. Ces échanges d'informations, inédits dans le domaine portuaire, permettent à AirPACA de réaliser des analyses extrêmement fiables et de renseigner leur carte de la pollution en temps réel des communes littorales. Cette carte est désormais aussi disponible sur le site internet du port de Marseille Fos.

Au-delà de ce partenariat scientifique et citoyen, le port agit également avec les armateurs pour réduire l'impact des émissions atmosphériques des navires.

Le port a été le premier en France et en Méditerranée à proposer le branchement électrique de navires à quai pour la Méridionale. L'équivalent en émissions de particules (PM10) et de CO2 de plus de 3 000 véhicules/jour (**) et de 65 000 autres/jour pour les oxydes d'azote (NOx) ont ainsi été éliminées pour chacune des escales des 3 navires équipés depuis janvier 2017.

D'autres filières seront concernées dans les années à venir par l'extension du branchement des navires à quai.

Le port accompagne les armateurs engagés dans le processus de réduction des émissions : scrubber fixe (3 à 5 navires MSC touchant Marseille équipés dès 2017), scrubber mobile (étude en cours), passage au GNL en escale et en mer.

Prime aux navires vertueux

Enfin, pour récompenser les armateurs vertueux et inciter les autres à s'améliorer, le port attribuera dès le 1^{er} juillet 2017 une prime par escale aux navires dont les performances environnementales sont supérieures aux exigences réglementaires.

Le port confirme en cela son adhésion à la démarche internationale World Ports Climate Initiative (WPCI). Cette dernière a mis au point un indice, le Environmental Ship Index (ESI), qui permet d'attribuer un score traduisant la performance des navires en matière de pollution atmosphérique au-delà des exigences réglementaires : un score de 0 correspondant au respect simple de ces exigences, 100 étant le score maximal.

(**) Véhicules effectuant un trajet aller-retour entre Aix et Marseille (64 kms) [source AirPaca].



La prime à l'escale sera attribuée aux navires obtenant un score supérieur ou égal à 35, soit l'équivalent du bonus attribué aux navires équipés de prises électriques à bord.

En 2017, cette prime concernera les porte-conteneurs et les paquebots de croisières éligibles, ce qui correspond à ce jour à 236 navires ayant touché le port de Marseille Fos dont 60% sont des conteneurs et 40% des croisières.

Ce champ d'application de la prime pourra être étendu à d'autres activités dès 2018 avec un score évoluant à la hausse.

A ce jour, seulement une cinquantaine de ports dans le monde pratiquent une réduction des droits de port pour tout ou partie de leur trafic éligible à un score ESI.

En optant lui aussi pour un système de prime incitatif, Marseille Fos se hisse parmi les ports mondiaux se donnant pour mission d'encourager leurs clients à limiter leur impact environnemental au bénéfice des riverains des ports.

